

Décision

Générale

colonial

Décision n° 512 accordant un congé d'un mois à Ibrahim Mohamed.

n° 512

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 mai 1950

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1950

Date du numéro
1 mai 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 18441 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n°1154 du 18 octobre 1947 relatif à la remuaiération. des travailleurs autochtones de la Côte française des Somalis
Vu la demande de congé fonnulée par Ibrahim Mioliameil, blanchisseur à l'Hôtel du Gouvernement,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. — Un congé d'un mois avec solde entière, pour en jouir en Ethiopie, s est accordé à Ibrahim Mohamed, blanchisseur, à l'Hôtel du gouvernement, Art, 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 8 mai 1950, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation, : Le Secrétaire, général,R, CHAMliOEEDON.